

GERS

D 300513

AUDKO FM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 29, bd Sadi Carnot 32000 AUCH
RCS Auch 490 581 279

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2019, il résulte que :

La société a été transformée en société par actions simplifiée et a été dotée de ses nouveaux statuts à compter du 02.08.2019. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la dénomination, au siège, à la durée, au capital de la société.

Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité.

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 200 000 Euros

Président : M François MERLET pour une durée indéterminée, domicilié 72 chemin de la Bourdette 32000 AUCH.

Il est mis fin aux fonctions de gérant de M François MERLET dans la SAHL.

Assemblées : Les actionnaires doivent prendre une décision collective au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de cet exercice.

Les autres décisions collectives sont prises à toute époque de l'année.

Les droits de vote attachés aux actions de capital sont proportionnels à la quantité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à au moins une voix.

Transmission des actions : Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, qui n'aura pas fait l'objet du droit de préemption par les actionnaires est soumise à la procédure d'agrément.

La décision d'agrément est prise par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la majorité du capital et des droits de vote de la société, les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUCH.

Pour avis



legales2@presse-regionale.fr

M 300273

LES BONS VOISINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Kerhunuou
22340 LOCARN
507 805 620 RCS ST BRIEUC

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LES BONS VOISINS a décidé de transférer le siège social du 1 Kerhunuou, 22340 LOCARN au 9, rue Jules de Sardinac, 32700 LECTOURE à compter du 31 août 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 507 805 620 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des sociétés d'AUCH.

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Sally STONE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Carmel O'CONNELL, demeurant 11, rue Pey de Garros 32700 LECTOURE, pour une durée illimitée à compter du 31 août 2019.

Gérance : Madame Carmel O'CONNELL, demeurant 11, rue Pey de Garros 32700 LECTOURE

Pour avis La Gérance

D 300396

Avis est donné de la constitution de la SAS MON ATELIER :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MON ATELIER

Siège : Lieu dit "Saint Orens", 32250 Montéty du Gers

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Objet : salle de sports, cours de yoga, fitness, danse, naturopathie, réflexologie, modelage corporel, bouquet, snack et petite restauration, bar (sauf boissons du groupe A), organisation d'événements sportifs et culturels, vente de tous produits alimentaires et boissons, de vêtements, de bijoux et d'articles de sports, location de salles et de matériel

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Damien LOYSIER demeurant à Cazeneuve (32800) lieu dit Lamotte

Directeur général : Elara DI MASSO demeurant à Cazeneuve (32800) lieu dit Lamotte

RCS : Auch

POUR AVIS Le Président

300514



COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
www.compagnefiduciaire.com

SAAG SERVICE AGRO-ALIMENTAIRE GERSOIS

SARL transformée en SAS
au capital de 7 500 euros
Siège social : Zone Artisanale
32260 SEISSAN
440 141 505 RCS AUCH

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. M. Jean-Jacques FALLET gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : Président de la société : M. Jean-Jacques FALLET demeurant zone artisanale Dupévé, 32260 SEISSAN.

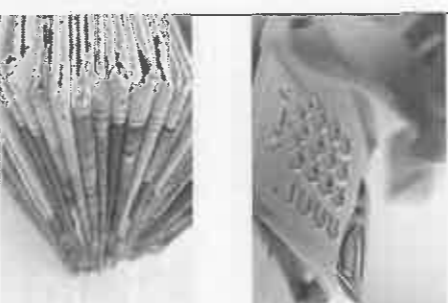
Announces légales
Un seul numéro
05 61 99 44 45

Pour la
publication
de VOS

ANNONCES LÉGALES



Notre
équipe
est à votre
service



05 61 99 44 45
legales2@presse-
regionale.fr

300680



PREFECTURE DES LANDES
PREFECTURE DU GERS
PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté inter-préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019 - 2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant :

Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques

Demandeur : Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL)

38 rue Victor HUGO

49 025 MONT-DE-MARSSAN

Représenté par son président, Monsieur Christian DUCOS

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SAINT-SEVER (40), siège de l'enquête publique, en mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40) et en mairie de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40) durant 32 jours consécutifs du lundi 07 octobre 2019 à 09h00 au jeudi 07 novembre 2019 à 17h00.

Le préfet des Landes, la préfète du Gers et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de gestion 2019-2026 du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de quatre-vingt-quatre communes du bassin versant « Adour et affluents » dont la liste est reportée en annexe de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

M. Florent DEVAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000123/64 du Président du Tribunal administratif de PAU en date du 01 août 2019. Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de déclaration d'intérêt général, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi que le registre d'enquête :

sur support papier :

à la mairie de SAINT-SEVER (40), siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi matin de 09h00 à 12h00 ;

à la mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 09h30 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 ;

à la mairie de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 09h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

sur un poste informatique dans les mairies de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique, de CAZERES-SUR-L'ADOUR et de PONTONX-SUR-L'ADOUR, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

sur le site Internet des services de l'Etat dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr

sur le site Internet des services de l'Etat dans le Gers à l'adresse suivante www.gers.gouv.fr

sur le site Internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr puis sélectionner rubrique Politiques publiques - Aménagement du territoire, Construction, Logement - Enquête publique.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 07 octobre 2019 à 09h00 au jeudi 07 novembre 2019 à 17h00, être :

consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, dans les mairies de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique - BP 27 - 40 501 SAINT-SEVER CEDEX ;

transmises par courriel à pre[at]amangement[at]landes.gouv.fr avant le jeudi 07 novembre 2019 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP du PRG du bassin versant « Adour et affluents ») ».

M. Florent DEVAUD, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

| Mairies | Périodes |
|---------------------|---|
| SAINT-SEVER | Lundi 07 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 |
| PONTONX-SUR-L'ADOUR | Mardi 15 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| CAZERES-SUR-L'ADOUR | Vendredi 25 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 |
| SAINT-SEVER | Jeudi 07 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 |

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par son président Monsieur Christian DUCOS - Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL) - 38 rue Victor HUGO - 40 025 MONT-DE-MARSSAN - 05 58 46 18 70 - syndicatmoyenadour@gmail.com.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans les mairies de SAINT-SEVER (40) siège de l'enquête publique, de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40) et de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40), à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes - Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site Internet des services de l'Etat dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques, où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet



Simplifiez vos démarches!
Nous acceptons les règlements par carte
bancaire par téléphone